



Commune  
d'AMPUS

Délibération N°2023-023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL et Christian CHILLI.

Excusées : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN,

Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO.

Absents : Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 9    Nombre de Suffrages exprimés : 11  
Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

### MODIFICATION DU FRONTON DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR – ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-072 du 11 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de modification du fronton de la Mairie pour un montant total de 9 535€ HT soit 11 000€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit d'un lettrage en céramique bichromie fixé sur la façade de la Mairie. Le lettrage et le blason du village avec sa couronne seront en terre cuite émaillée de Salernes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la conception et la fabrication du projet seront réalisées par Monsieur Michaël CROSA, Graphiste et illustrateur situé sur la commune d'Ampus, pour un montant de 2 210 € (TVA non applicable) et que la partie maçonnerie sera réalisée par l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS pour un montant de 7 325 € HT soit 8 790 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 5 000€ auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre du Fonds d'Investissement Cantonal (FIC) pour l'année 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès Conseil Départemental du Var d'un montant de 5 000€,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

